



Le 20 mai 2014

APPORT COMPLEMENTAIRE AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par EIFFAGE à la Société NATIXIS, il a été procédé à un apport complémentaire de 5 000 000 Euros en date du 19 mai 2014.

Lors du bilan semestriel du 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 48 244 actions EIFFAGE
- 3 778 642,04 €

Il est rappelé que lors de sa mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 84 292 actions EIFFAGE
- 2 646 967,30 €